Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 029-242900710-20251218-CC_2025_12_180-DE

Communauté de Communes
Du Haut Pays Bigouden
2A Rue de la Mer
29710 POULDREUZIC
info@cchpb.com

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DÉLIBÉRATION N° : CC_2025_12_180

Objet : Installation de la vidéoprotection dans les deux déchèteries communautaires

LE JEUDI 18 DECEMBRE DEUX MILLE VINGT CINQ à dix-huit heures trente, le Conseil de la Communauté de Communes, légalement convoqué, s'est réuni en Salle du Conseil Municipal, 14 rue Jules Ferry 29710 PLOZEVET, sous la présidence de Josiane KERLOCH.

Présents : ALAIN Jacques, BERRIVIN Annie, BUREL Michel, CARADEC Jean-Louis, CARIOU Jacques, DUFOUR Marie-Thérèse, FLOCHLAY Loïc, GENTRIC Guénolé, GERBE Alain, JONCOUR Martine, KEREZEON Gilles, KERLOCH Josiane, LE BERRE Hélène, LE BLEIS Jean-François, LE GUELLEC Yves, LUCAS Philippe, MARLE Jean-Claude, PICHON Franck, PLOUHINEC Jocelyne, PORS Olivier, STEPHAN Philippe, TANGUY Isabelle, YANNIC Jean-Bernard.

Représentés : BUREL Michèle (pouvoir à BUREL Michel), LE COZ Hervé (pouvoir à CARADEC Jean-Louis), PEREIRA Sandra (pouvoir à LE BLEIS Jean-François), PERON Sophie (pouvoir à KERLOCH Josiane), RONARC'H Philippe (pouvoir à LE GUELLEC Yves), VIVIEN Nelly (pouvoir à JONCOUR Martine).

Absents excusés : ANDRO Dominique, BERGOUGNOUX Flore, LE GOFF Michèle.

Absents : DROGUET Cyril, KERDRANVAT Claude, KERVEVANT Nathalie.

Secrétaire de séance : KEREZEON Gilles.

Date de convocation et de publication : 12 décembre 2025

Membres en exercice : 35
Présents/représentés : 29
Votants :
- dont « pour » : 29
- dont « contre » : 0
- dont abstention : 0

****

Jean-Claude MARLE, Vice-Président délégué, rappelle au Conseil Communautaire que dans le cadre de l'amélioration de la sécurité et du bon fonctionnement des deux déchèteries communautaires, il est proposé l'installation d'un système de vidéosurveillance.

L'installation de ce dispositif vise à répondre aux besoins suivants :

- **Prévention des actes de malveillance** : lutter contre les dépôts sauvages ou non autorisés, les vols et les dégradations des équipements
- **Sécurisation des usagers et du personnel** : garantir un environnement de travail et d'accès sécurisé pour tous, apaiser les relations agents/usagers ;
- **Optimisation de la gestion du site** : assurer une meilleure surveillance du flux des usagers et du respect des consignes de tri.

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 029-242900710-20251218-CC_2025_12_180-DE

Afin d'assurer la conformité avec la réglementation en vigueur, notamment la loi Informatique et Libertés et le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), l'installation d'un système de vidéosurveillance nécessite de :

- Déclarer le dispositif auprès des autorités et obtenir leur autorisation (Préfecture);
- Informer le public et les agents sur la présence de caméras ;
- Définir précisément les zones filmées et la durée de conservation des images ;
- Limiter l'accès aux enregistrements aux seules personnes habilitées par arrêté.

Les plans d'implantation des différents équipements sont présentés en **annexe 16**.

L'installation de la vidéoprotection en déchèterie a reçu un avis favorable en :

- Commission gestion des déchets réunie le 12 février 2025 ;
- Comité Social Territorial (CST) réuni en séance le 17 mars 2025.

Le coût d'installation est de 6 900 € HT pour la déchèterie communautaire de Plonéour-Lanvern et de 9 400 € HT pour celle de Pouldreuzic.
Les crédits nécessaires ont été inscrits en dépenses d'investissement au chapitre 2128 du budget 2025.

Le Conseil Départemental du Finistère apporte son soutien à ce projet par l'attribution d'une subvention de 50 % des dépenses effectives éligibles sous réserve de la production des justificatifs nécessaires avant le 31 août 2026.

Par suite des avis favorables de la commission gestion des déchets du 12 février 2025 et du Comité Social territorial en date du 17 mars 2025,

Sur proposition de Jean-Claude MARLE,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,
A l'unanimité :

- **Autorise la Présidente à solliciter les autorisations nécessaires à l'installation d'un système de vidéoprotection dans les deux déchèteries communautaires,**
- **Autorise la Présidente à signer toutes pièces nécessaires justifiant des dépenses et démarches entreprises afin de bénéficier du versement intégral de la subvention d'investissement du Conseil Départemental du Finistère.**

Le secrétaire de séance,
KEREZEON Gilles.

La Présidente,
Josiane KERLOCH.